

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 12 février 2026, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 6 février 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LERÉVÉREND, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Anne VAGNER (conseillers municipaux).

**Absents excusés et représentés par pouvoirs :**

Philippe LEMARCHAND (donne pouvoir à M. Arnaud LEBOULANGER), Fabien LANGRENEZ (donne pouvoir à M. Guillaume GOURDEL), Vincent LEROY (donne pouvoir à Mme Ghislaine THOMAS-ROUTIER)

**Absent :**

Frédéric NAGA.

**Secrétaire de séance :** Guillaume GOURDEL

**Prestation de gardiennage du camping municipal du camping des Tourterelles**

**Exposé :**

Suite aux recommandations émises par la sous-commission de sécurité départementale sur les campings, en date du 2 décembre 2025, une première prestation de sécurité a été validée afin d'assurer la présence continue d'un agent de sécurité, formé à la sécurité incendie, sur site et ce jusqu'à l'échéance de la D.S.P. programmée au 14 février 2026. Cette prestation a permis d'éviter la fermeture administrative du camping.

A partir du 15 février et jusqu'à la fin de l'appel d'offres permettant un renouvellement de cette DSP, il convient d'assurer une continuité de la surveillance du camping.

**Délibération :**

***Vu** la délibération n°23D27 du 13 avril 2023, limitant la délégation du Maire à 25 000 € HT sur la signature des devis,*

***Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 10 février 2026.*

***Considérant** le besoin exprimé par la sous-commission départementale de sécurité sur la nécessité d'une présence continue sur le camping afin d'assurer la sécurité incendie sur ce site.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de la société SECURITAS pour un montant de 86 464.28 € HT (103 757.14 € TTC) pour la période allant du 15 février au 31 mai 2026.

Après délibération :

|            |    |                         |
|------------|----|-------------------------|
| Pour       | 18 | Nombre de<br>votants 18 |
| Contre     | 0  |                         |
| Abstention | 0  |                         |

A l'unanimité le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le devis de la société SECURITAS pour un montant de 86 464.28 € HT, soit 103 757.14 € TTC.

La secrétaire de séance

Le Maire,



F. BRISSET.



G. GARNIER

